

Direction Générale des  
Services Techniques

**PROLONGATION ARRÊTÉ 250860 PERMISSION DE VOIRIE ET  
RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION  
2 RUE DU DOCTEUR ROUX  
POSE ET REPARATION DE RESEAUX TELECOM  
DU 21 MAI AU 30 MAI 2025  
PROLONGATION DU 31 MAI AU 20 JUIN 2025**

Le Maire de Choisy-le-Roi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2213-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police en matière de circulation,

Vu les articles L411-5 du code de la route,

Vu l'arrêté n° 22-2939 du 15.09.2022 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Karim GARROUT, Adjoint au Maire délégué à l'événementiel et à la voirie,

Vu l'arrêté n° 24-1229 du 26.06.24 portant délégation de signature à Monsieur BARANGER Denis, Directeur Général des Services,

Vu la demande en date du 29 Avril 2025, par laquelle la société **ERT TECHNOLOGIES** – 6 rue Albert Einstein 77420 CHAMP SUR MARNE, sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de pose et réparation de réseaux télécom.

Vu l'arrêté n° 250860 en date du 12.05.2025 portant permission de voirie du **21 mai au 30 mai 2025**, pour des travaux de pose et réparation de réseaux télécom au 2 rue du Docteur Roux.

Considérant qu'en raison des travaux de pose et réparation de réseaux télécom et qu'il importe à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures propres à assurer la sécurité publique,

Considérant la nécessité de prolonger cet arrêté afin de réglementer la permission de voirie du **31 mai au 20 juin 2025** et qu'il importe à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures propres à assurer la sécurité publique.

**ARRETE**

**Du 31 mai au 20 juin 202**

**Article 1 :** Le bénéficiaire est autorisé à effectuer des travaux de pose et réparation de réseaux télécom, à charge pour lui de se conformer aux dispositions des articles suivants.

**Article 2 :** Les articles 2 et les suivants de l'arrêté 250860 restent inchangés.

**Article 3 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Commissaire de Choisy-le-Roi,
- Madame la Directrice Prévention Sécurité,
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale,
- Monsieur le Commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers,
- Les sociétés Nicollin et la Poste, la RATP
- Le bénéficiaire, société **ERT TECHNOLOGIES**

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 4 :** Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Choisy-le-Roi, le **31/05/2025**

Le Maire,

**Tonino PANETTA**  
Maire de Choisy-le-Roi